

James Jonah

Demandeur

c.

Procureur général du Canada

et

Procureur général du Québec

et

Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois et als.

Défendeurs

**DEMANDE POUR AUTORISATION DE MODIFIER LA DEMANDE POUR
AUTORISATION D'EXERCER UNE ACTION COLLECTIVE**
(art. 585, 206, 207 et 25 C.p.c.)

**AU SOUTIEN DE SA DEMANDE, LE DEMANDEUR EXPOSE RESPECTUEUSEMENT
CE QUI SUIT :**

1. Le demandeur souhaite être autorisé à déposer la *Demande remodifiée pour autorisation d'exercer une action collective et pour être représentant (5^e modification)*, jointe aux présentes, pièce **R-1**.
2. Les modifications proposées sont le résultat des efforts soutenus de collaboration entre les procureur-es des parties. Elles visent à encadrer les débats lors de l'audience d'autorisation fixée aux 1^{er} et 2 novembre 2023, en limitant les enjeux en litige.
3. Le 7 septembre 2022, le demandeur a déposé une *Demande remodifiée pour autorisation d'exercer une action collective et pour être représentant*. Par cette demande, le Procureur général du Québec et sept (7) centres de services scolaires ont été ajoutés comme défendeurs. La portée géographique du recours a aussi été modifiée, afin de la limiter aux écoles situées au Québec, incluant les villages inuits.

4. Depuis l'ajout des nouveaux défendeurs, les parties ont collaboré et échangé leurs positions respectives afin de circonscrire le débat d'autorisation.
5. La présente demande pour autorisation de modifier la demande pour autorisation d'exercer une action collective vise ainsi à :
 - a. ajouter une demanderesse ayant un lien de droit avec un centre de services scolaire autre que le Centre de services scolaire de la Baie James, soit le Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois, ainsi que les faits la concernant;
 - b. préciser la définition du groupe, notamment à l'égard de sa portée temporelle, des personnes et des écoles visées, ainsi que pour éviter un éventuel chevauchement avec une action collective autorisée contre Les Missionnaires Oblats de Marie Immaculée;
 - c. clarifier la formulation des questions communes et des conclusions recherchées à l'égard de chaque défendeur;
 - d. ajouter la pièce P-51 *En compétition pour construire des écoles : L'éducation des Inuits du Nunavik de 1939 à 1976* au soutien des allégations relatives aux écoles situées dans les communautés criées et les villages inuits;
 - e. ajouter la pièce P-52 *Pensionnats du Canada : Les séquelles: Rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Volume 5 (extraits)* au soutien des allégations relatives aux groupes familiaux.
6. Ces modifications permettront de circonscrire le débat lors de l'autorisation. Elles contribueront également à l'analyse par la Cour des conditions d'autorisations énoncées à l'art. 575 C.p.c..

POUR CES MOTIFS, LE DEMANDEUR JAMES JONAH DEMANDE À LA COUR :

D'ACCUEILLIR la présente demande;

D'AUTORISER l'ajout de Madame Adrienne Jérôme à titre de codemanderesse à la demande pour autorisation d'exercer une action collective dans le présent dossier;

D'AUTORISER les modifications de la *Demande remodifiée pour autorisation d'exercer une action collective et pour être représentant (5^e modification)*, telles que formulées à la pièce **R-1**;

D'ORDONNER la mise sous scellés de la version non caviardée de la *Demande remodifiée pour autorisation d'exercer une action collective et pour être représentant (5^e modification)*;

DE PRONONCER toute autre ordonnance jugée nécessaire ou utile par la Cour pour assurer la protection de l'intérêt des membres;

LE TOUT sans frais.

Montréal, le 18 octobre 2023.

Dionne Schulze

M^e David Schulze

M^e Léa Lemay Langlois

M^e Marie-Eve Dumont

M^e Maryse Décarie-Daigneault

DIONNE SCHULZE

507, Place d'Armes, bureau 502

Montréal, Québec H2Y 2W8

Tél. : 514-842-0748

Télec. : 514-842-9983

notifications@dionneschulze.ca

Trudel Johnston & Lespérance

M^e Philippe Trudel

M^e Jean-Marc Lacourcière

M^e Jessica Lelièvre

Ophélie Vincent, stagiaire en droit

Trudel Johnston & Lespérance

750, Côte de la Place d'Armes, bureau 90

Montréal, Québec H2Y 2X8

Tél. 514 871-8805

Télec. 514 871-8800

philippe@tjl.quebec

jean-marc@tjl.quebec

jessica@tjl.quebec

ophelie@tjl.quebec

Procureur-es du Demandeur

DÉCLARATION SOUS SERMENT

Je, soussignée, Julie Guay, parajuriste employée par l'étude Dionne Schulze dont le bureau est situé au 507 Place d'Armes, bureau 502, dans la ville de Montréal, district judiciaire de Montréal, province de Québec H2Y 2W8, étant dûment assermentée, déclare ce qui suit :

1. Je travaille à titre de parajuriste pour le cabinet d'avocats Dionne Schulze. À ce titre, j'ai connaissance des faits mentionnés dans la « Demande pour autorisation de modifier la demande pour autorisation d'exercer une action collective »;
2. Tous les faits allégués dans cette demande sont vrais selon ma connaissance personnelle ou sont fondés sur ce que je crois être les faits en raison de mes fonctions.



Julie Guay

Déclaré sous serment devant moi,
ce 18 octobre 2023 à Montréal


Commissaire à l'assermentation
pour le Québec



N°: 500-06-000999-199
COUR SUPÉRIEURE
(CHAMBRE DES ACTIONS COLLECTIVES)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

James Jonah

et

Adrienne Jérôme

Demandeurs

c.

Procureur Général Du Canada et als.

Défendeurs

**DEMANDE POUR AUTORISATION DE MODIFIER LA
DEMANDE POUR AUTORISATION D'EXERCER UNE ACTION
COLLECTIVE (18 OCTOBRE 2023)**

COPIE

M^e David Schulze
M^e Léa Lemay-Langlois
M^e Maryse Décarie-Daigneault
M^e Marie-Eve Dumont
DIONNE SCHULZE, S.E.N.C.
507, Place d'Armes, Suite 502
Montréal, Québec H2Y 2W8
Tél. 514-842-0748
Télec. 514-842-9983
notifications@dionneschulze.ca
BG 4209

M^e Philippe Trudel
M^e Jean-Marc Lacourcière
M^e Jessica Lelièvre
Ophélie Vincent, stagiaire en droit
TRUDEL JOHNSTON & LESPÉRANCE,
S.E.N.C.
750, Côte de la Place d'Armes,
bureau 90
Montréal, Québec H2Y 2X8
Tél. 514 871-8805
Télec. 514 871-8800
philippe@tjl.quebec
jean-marc@tjl.quebec
jessica@tjl.quebec
ophelie@tjl.quebec
BT 1415

Dossier no : 5100-007